

**PROGRAMME DE FORMATION  
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL  
DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE**

**Public concerné :** Tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

**Prérequis :** Être titulaire d'un BAC ou d'un titre de niveau IV et avoir réussi le processus d'admission (étude dossier + entretien)

**Objectif :** Développer les compétences relatives à l'exercice de la profession d'Assistant de Service Social (Cf. Annexe I de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social)

**Durée de l'action :** 3 ans de formation

- Formation théorique : 1 740 heures organisées ainsi : 1425h de présence au CFA et 315 heures référées au terrain employeur.
- Formation pratique : 1 période de stage de 8 semaines hors structure employeur.

**Lieu de l'action :** HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

**Modalités de partenariat CFA / employeur :**

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », qu'elle organise chaque trimestre.

**Encadrement :**

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'un chef de Département et de 6 cadres pédagogiques. Chacun d'entre eux est référent d'un domaine de formation. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnelles du secteur social et médico- social interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/structure employeur/lieu de stage).

### Moyens pédagogiques :

HETIS dispose de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 15 à 60 personnes ainsi que d'un amphithéâtre d'une capacité de 150 personnes. Chacune de ces salles est équipée d'un matériel vidéo et bénéficie d'une connexion wifi.

Le Centre de documentation propose 3 000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1 500 mémoires référencés, une vidéothèque, la consultation d'une base de données de fonds documentaires. Dans cet espace, il y a un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

### Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur diverses modalités pédagogiques comme :

- l'exposé,
- le cours magistral,
- l'élaboration au sein d'un petit groupe,
- l'accompagnement individualisé,
- l'image (fixe ou animée).

### Contenu:

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF) :

- **Domaine de formation n°1** « *Intervention professionnelle en travail social* » : 650 heures de formation théorique ;
- **Domaine de formation n°2** « *Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social* » : 574 heures de formation théorique;
- **Domaine de formation n°3** « *Communication professionnelle en travail social* » : 248 heures de formation théorique;
- **Domaine de formation n°4** « *Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux* » : 268 heures de formation théorique.

### Modalités de certification par domaine de compétences :

- **Domaine de compétences n°1** « *Intervention professionnelle en travail social* » :
  - 1ère épreuve de certification : Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la période de formation pratique de 2<sup>ème</sup> année.
  - 2ème épreuve de certification : Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la période de formation pratique de 3ème année.

- **Domaine de compétences n°2** « *Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social* » :

- 1ère épreuve de certification : présentation d'un diagnostic social territorial
- 2ème épreuve de certification : Mémoire de pratique professionnelle

- **Domaine de compétences n°3** « *Communication professionnelle en travail social* »

- 1ère épreuve de certification : Elaboration d'une communication professionnelle
- 2ème épreuve de certification : Etude de situation

- **Domaine de compétences n°4** « *Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux* »

- 1ère épreuve de certification : Analyse d'une situation partenariale
- 2ème épreuve de certification : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

**Modalités d'évaluation :**

- **Entrée en formation :**

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Effectuer un test de positionnement pédagogique.

- **Evaluation :**

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider les 4 domaines de compétences afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par la DREETS.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des DC validés et peut représenter l'année suivante les DC manquants.

**Sanction :** Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS.)

**Coût pédagogique :** par année de formation

- Secteur privé : NPEC<sup>1</sup> France Compétences : environ 8 300 € (selon les secteurs d'activité) prise en charge à 100% par OPCO
- Secteur public : NPEC CNFPT : 7400€ prise en charge à 100% par CNFPT.
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation...)

---

<sup>1</sup> NPEC : Niveau de Prise En Charge